

# **AVIS DE REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL**

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES  
ET DE REASSURANCES –STAR-**

**SOCIETE ANONYME  
AU CAPITAL DE 15.000.000 DINARS  
PORTE A 23.076.930 DINARS  
SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS-TUNIS  
R.C TUNIS B 173391996  
MAT FISCAL 2388/V PM 000**

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR en date du 20 Septembre 2008, il a été décidé d'augmenter le capital social de huit million soixante seize mille neuf cent trente dinars ( 8 076 930 DT) pour le porter de Quinze Millions de dinars (15.000.000 DT) à vingt trois million soixante seize mille neuf cent trente dinars (23.076.930 DT), la dite augmentation a été réalisée par l'émission de huit cent sept mille six cent quatre vingt treize actions nouvelles (807.693) de dix dinars (10 DT) chacune libérées intégralement lors de la souscription.

La déclaration de souscription et de versement relative à cette augmentation a été faite au bureau du receveur de l'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau de Tunis le 14 Octobre 2008 et enregistrée le même jour sous le numéro 8809016 quittances n°10800 et 10801.

La liste des souscripteurs et état des versements a été enregistrée à la même date sous le numéro 8809015 quittance n°10798.

Ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 14 Octobre 2008 sous le n° D 1746696 , en deux exemplaires les documents suivants :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2008, enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau Tunis, le 29 septembre 2008 sous le numéro 8808538 quittance N° 10279

- La déclaration de souscription et de versement.

- La liste des souscripteurs.

L'augmentation de capital ayant été réalisée dans son intégralité et l'article huit (8) des statuts est modifié comme suit :

## **Article 8 : Capital Social**

« Le capital social est fixé à vingt trois million soixante seize mille neuf cent trente dinars (23.076.930 DT). Il est divisé en deux millions trois cent sept mille six cent quatre vingt treize (2.307.693) actions de dix (10) dinars chacune, toutes souscrites et entièrement libérées ».

**Le Président du Conseil d'Administration.**